

eurogip



05/2012
REF. Eurogip-73/F

Rapport d'activité 2011



glossaire

AT:	Accident(s) du travail
CARSAT:	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CGSS:	Caisse générale de Sécurité sociale
CNAMTS:	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CRAM:	Caisse régionale d'assurance maladie
DRP:	Direction des risques professionnels de la CNAMTS
INRS:	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
MP:	Maladie(s) professionnelle(s)
SST:	Sécurité et santé au travail

L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS, appelée aussi **BRANCHE AT/MP** de la Sécurité sociale, gère l'assurance contre les accidents de travail (AT) - y compris de trajet - et les maladies professionnelles (MP) des salariés du régime général (industrie, commerce et services). Elle met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels.

Elle regroupe :

- la CNAMTS- DRP,
- les services prévention et tarification des CRAM/ CARSAT et des CGSS,
- l'INRS,
- les services de prestations des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- le Service médical (aux échelons national, régional et local),
- EUROGIP.



2011 marque les 20 ans d'EUROGIP et un nouveau mandat



Ronald Schouller
Président du Conseil
d'administration



Raphaël Haeflinger
Directeur

“ 2011 était une année importante à double titre. Elle a d'abord marqué les 20 ans du Groupement, à l'issue de deux mandats de 10 ans. L'occasion de faire un arrêt sur image et de mesurer le chemin parcouru depuis 1991. Même si le contexte a beaucoup évolué, EUROGIP confirme toute sa raison d'être dans le champ de la prévention et de l'assurance pour analyser les questions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles au plan européen.

La meilleure preuve en est que les membres fondateurs d'EUROGIP - la CNAMTS et l'INRS* - lui ont confié un troisième mandat. 2011 marque donc aussi un nouveau départ. Les perspectives d'évolution sont nombreuses, mais il est d'ores et déjà acté d'ouvrir notre champ d'investigation à l'international. Un champ que nous avons commencé à investir en 2011 en nous intéressant aux systèmes d'assurance et de prévention des risques professionnels aux États-Unis et au Japon.

Nous sommes aujourd'hui très heureux de nous projeter dans ce nouveau mandat et de faire toujours mieux dans les dix prochaines années. Il s'agira de capitaliser sur ce que nous avons construit depuis 1991, en nous appuyant notamment sur la qualité reconnue de nos travaux et de nos actions. ”

* Voir page 2



EUROGIP en bref

— **Statut :** groupement d'intérêt public constitué par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP* (INRS)

— **Création :** 1991

— **Mission :** analyser les questions relatives à la prévention et à l'assurance des AT/MP* aux plans européen et international

— **Domaines d'activité :**

- collaborer à des projets d'intérêt communautaire,
- réaliser des enquêtes comparatives sur les risques professionnels en Europe,
- analyser et diffuser (publications, conférences) de l'information relative aux AT/MP en Europe,
- coordonner un réseau d'experts participant à l'élaboration des normes européennes et internationales en SST*,
- animer la coordination des organismes notifiés pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines au plan français, des machines au plan européen.

— **Équipe :**

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| - Gilbert Bienvegnant | - Catherine Lecoanet |
| - Marie-Amélie Buffet | - Isabelle Leleu |
| - Nassira Definel | - Virginie Pluot |
| - Delphine Delamare | - Marja-Leena Porsanger |
| - Christèle Hubert | - Isaure Poussielgue |
| - Christine Kieffer | - Jean-Loup Wannepain |

— **Administration :** conseil représentant paritairement les employeurs (CGPME, MEDEF, UPA) et les organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT-FO)

— **Ressources :** ± 70 % proviennent du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et 30 % de contrats signés avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires.

* Voir page 2



Collaborer à des PROJETS COMMUNAUTAIRES

EUROGIP participe à des projets financés par l'UE qui s'inscrivent dans ses champs d'investigation : l'assurance et la prévention des risques professionnels en Europe.

Centre thématique "Santé et sécurité au travail" EU-OSHA

Le Centre thématique "Santé et sécurité au travail" est un consortium d'organismes européens, dont EUROGIP, qui en est membre depuis 2001. Il est chargé de collecter, d'évaluer et de diffuser l'information sur les bonnes pratiques de prévention en vigueur dans les pays de l'UE pour le compte de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

En 2011, EUROGIP était chargé de rédiger des études de cas sur :

- l'implication des salariés dans le succès des politiques de prévention en entreprise,
- la promotion de la santé au travail,
- l'intégration de la notion de genre dans la prévention,
- la prévention des risques dans le secteur de la construction.

Ces études de cas servent à la rédaction des rapports publiés par l'EU-OSHA ou sont disponibles sur le site Internet de celle-ci.

Rapport sur les maladies professionnelles en Europe pour la Commission européenne

EUROGIP est associé à un consortium coordonné par GVG (Gesellschaft für Versicherungswissenschaft und Gestaltung e.V.) pour élaborer un rapport sur les systèmes relatifs aux maladies professionnelles dans les pays de l'UE et de l'AELE/EEE. Le projet, financé par la Commission européenne, est d'une durée totale de 15 mois. Il vise à déterminer l'impact de la liste européenne des maladies professionnelles (recommandation 2003/670/CE de la Commission) sur les systèmes nationaux des pays de l'UE/AELE, à présenter des exemples de bonnes pra-

tiques de prévention des MP* et à élaborer des scénarios sur l'avenir de la recommandation de 2003.

En 2011, EUROGIP a été associé à toutes les phases du projet, prenant part notamment à :

- l'élaboration d'une bibliographie au niveau européen,
- la rédaction du rapport national pour la France,
- l'élaboration de tableaux comparatifs à partir des 29 rapports nationaux,
- la rédaction de la synthèse et du projet de rapport final.



Réaliser des ENQUÊTES COMPARATIVES

EUROGIP réalise des enquêtes sur les AT/MP* en Europe, principalement à la demande de ses membres fondateurs - CNAMTS-DRP* et INRS* - ou dans le cadre du Forum européen de l'assurance AT/MP.

* Voir page 2

L'assurance AT/MP hors UE

Ayant décidé d'étudier les systèmes d'assurance AT/MP hors UE, EUROGIP s'est intéressé au Japon et aux États-Unis. Les notes thématiques publiées abordent les modalités de fonctionnement en vigueur, les principaux intervenants, y compris en matière de prévention des AT/MP, et un volet statistique détaille la sinistralité des AT/MP (données 2008-2009 pour les USA, 2000-2010 pour le Japon).

Prévention de la désinsertion professionnelle

En octobre, EUROGIP a rencontré les experts de la DGUV (Assurance accident allemande) dans le cadre de ses enquêtes sur la qualité des services de l'assureur AT/MP* (voir p. 7) et sur la prévention de la désinsertion professionnelle.

En Allemagne, celle-ci passe par la gestion de la réhabilitation médicale, sociale et professionnelle des victimes, laquelle constitue une priorité pour la DGUV, après la prévention des AT/MP.

Depuis 2004, l'employeur doit prendre des mesures de prévention pour réintégrer au plus tôt les accidentés du travail afin d'éviter les pertes d'emploi et de réduire les coûts. Légalement, il doit mettre en œuvre le programme de gestion de la réinsertion professionnelle d'un salarié qui a été en arrêt de travail au-delà de six semaines cumulées lors des douze derniers mois. C'est un système d'alerte précoce pour prévenir la "chronicisation" des maladies.

Statistiques AT/MP en Europe

Depuis 2008, EUROGIP élabore des "Point statistique AT/MP" qui présentent les données officielles relatives aux accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles dans les pays de l'UE. Les fiches par pays, en ligne sur le site Internet d'EUROGIP, sont disponibles en français et en anglais. Fin 2011, les publications couvraient 13 pays de l'UE, avec pour l'Allemagne par exemple des données sur 4 ans.

Pays	Années couvertes
Allemagne	2006-2010
Autriche	2008
Belgique	2007-2008
Danemark	2009
Espagne	2007-2009
Finlande	2008
France	2008-2009
Grande-Bretagne	2008/09
Irlande	2004-2010
Italie	2006 et 2008
Portugal	2008
Rép. tchèque	2008
Suède	2008/09

<http://www.eurogip.fr/fr/rechercher-par-pays.php>

* Voir page 2



Éclairage européen sur les travaux de la Commission Diricq

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 1997 a confié à une commission le soin de remettre tous les trois ans au Parlement et au gouvernement un rapport évaluant le coût, pour la Branche maladie, de la sous-déclaration des AT-MP. Cette commission est actuellement présidée par Noël Diricq, magistrat à la Cour des comptes.

Par arrêté de février 2011, EURO-GIP a été désigné comme membre à part entière de cette Commission. Il a ainsi pris part aux travaux afin de pouvoir comparer la situation française en matière d'AT-MP au regard de celle dans

d'autres pays européens, à travers les statistiques AT/MP et les particularités d'assurance de différents pays européens, notamment pour ce qui est des données de reconnaissance des maladies professionnelles. Il ressort du rapport de la Commission Diricq rendu en juin que les cancers professionnels seraient les pathologies les plus sous-déclarées et coûteraient à eux seuls entre 251 et 657 millions d'euros. D'autre part, le rapport préconise l'accélération de l'actualisation des tableaux des maladies professionnelles, selon les connaissances scientifiques.

Qualité de services offerts par les assureurs AT/MP

Pour accompagner la DRP* dans sa réflexion sur le sujet, EUROGIP s'est intéressé aux services offerts aux victimes d'AT/MP et aux pratiques pour contrôler et améliorer la qualité de ces services. L'enquête a porté sur huit pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Suède et Suisse. Elle a révélé une relative généralisation de l'application du concept de qualité. La mise en œuvre d'une politique de qualité peut être motivée par le besoin de garder une main-d'œuvre compétente - les efforts de l'assureur porteront alors sur la réhabilitation professionnelle des victimes - mais aussi par une bonne maîtrise des coûts de l'assurance.

Les victimes sont considérées comme des "clients" et les organismes sont naturellement soucieux de la qualité du service offert. Les objectifs de qualité sont nombreux et variés : rapidité de traitement des dossiers, adéquation des prestations aux besoins ou homogénéité des décisions dans le temps et l'espace. Le service offert par les assureurs peut aller au-delà de la réparation du préjudice : services complémentaires pour faciliter la vie de la victime et sa réinsertion au travail par exemple. La qualité globale des services de l'assureur est fréquemment évaluée à l'aune de ses performances en matière de réinsertion professionnelle.

Contrôle des produits manufacturés provenant du Japon

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, la DRP* a sollicité EURO-GIP pour connaître les mesures prises au niveau communautaire et par les gouvernements européens. S'agissant de la protection des travailleurs amenés à manipuler du fret provenant du Japon, l'Allemagne, l'Espagne ou les États-Unis ont décidé les mesures suivantes : renforcement des contrôles par les compagnies aériennes, port de gants normalement requis pour la manutention des objets et protégeant suffisamment contre les risques de transfert d'une éventuelle contamination, vérification de l'effectivité des contrôles réalisés au Japon... Au regard de la faiblesse du risque de contamination, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande ont considéré comme inutile d'introduire des mesures de contrôle de rayonnement pour le courrier, le fret aérien ou maritime ou d'un aéronef provenant du Japon.

Mécanismes d'alerte et actions envers les entreprises

À partir des statistiques technologiques des entreprises en matière d'AT/MP*, certains organismes d'assurance calculent des taux qui déclenchent des actions que doit entreprendre soit l'entreprise soit l'assureur si ces taux ne sont pas atteints ou au contraire s'ils sont dépassés. C'est notamment le cas en Espagne pour les maladies professionnelles et en Belgique pour les accidents du travail.

* Voir page 2



Analyser et diffuser l' INFORMATION SUR LES AT/MP EN EUROPE

À travers l'information qu'il analyse et diffuse (web, publications, conférences), EUROGIP contribue à mieux faire comprendre les actions mises en œuvre au plan communautaire et dans les pays de l'UE en matière de prévention et d'assurance des AT/MP*.

Débats d'EUROGIP : quelles actions en Europe pour aider les PME à prévenir les risques professionnels ?

Les PME des pays de l'UE-27 représentent plus de 99,5 % des entreprises et 91 % d'entre elles sont des micro-entreprises (0 à 9 salariés et chiffre d'affaires ou bilan ≤ 2 millions €). Elles concentrent la majorité des AT/MP*, en particulier mortels. Aider ces entreprises à prévenir les risques professionnels constitue donc un véritable enjeu. Tel était le thème des Débats d'EUROGIP du 17 mars 2011. La conférence se déroulait sous la forme de 4 grandes tables rondes qui ont permis d'aborder la réalité de terrain, la prise en compte de la santé-sécurité au travail dans les PME au niveau communautaire, le projet de "meilleure réglementation" et de présenter des exemples d'aides et d'outils destinés aux PME pour maîtriser leurs risques professionnels. Les intervenants aux Débats d'EUROGIP ont généralement témoigné de la difficulté à améliorer la SST*, même si cela "constitue aujourd'hui un véritable avantage compétitif pour les PME" selon les dirigeants de PME. Et de poursuivre qu'ils ont une vraie sensibilité pour les questions de SST parce qu'ils ont investi tant économiquement qu'affectivement dans leur personnel.

Mais les PME manquent souvent de moyens financiers et humains, d'informations exemptes de jargon... pour se conformer à la réglementation en vigueur. Le représentant de la Commission européenne a d'ailleurs confirmé que "l'acquis communautaire

en SST* n'est pas correctement mis en œuvre dans les PME". Le rôle de formation et de sensibilisation passe encore difficilement. De plus, il existe une résistance au changement de la part des salariés : "quand on se fait mal, c'est le métier qui rentre". Le problème des dirigeants de PME est de disposer de solutions adaptées à leur situation et leur secteur d'activité. D'où l'importance des guides de bonnes pratiques, en appui de la réglementation. Le dialogue social européen ou national engagé par les organisations sectorielles est également primordial.

Au plan national, les organismes d'assurance et de prévention des risques professionnels ont mis en place différents dispositifs pour aider les PME :

- d'ordre économique pour soutenir les investissements des PME dans une meilleure sécurité (France ou Italie) ;
- sous la forme d'un accompagnement gratuit pour les plus petites entreprises (Autriche) ;
- d'une démarche d'attribution d'un label de SST (Luxembourg) ;
- l'apprentissage pour l'artisanat (Pologne).

Pour le directeur général de l'INRS* qui a conclu les Débats d'EUROGIP, ces différentes actions sont "autant de leviers incontournables pour une prévention efficace".

Les actes des Débats d'EUROGIP ont été publiés dès le mois de mai 2011.

* Voir page 2



Veille et assistance documentaire

Essentielle aux activités d'EUROGIP, la veille consiste à suivre l'actualité relative :

- à la réglementation et aux instances communautaires ;
- à la prévention et l'assurance du risque professionnel dans les États membres de l'UE, y compris les éventuelles modifications structurelles des organismes compétents ;
- aux publications, résultats d'enquête, manifestations... intéressant le risque professionnel.

En 2011, les questions reçues par le centre de documentation concernaient des sujets variés : niveau de bruit des distributeurs de billets (machines dabs) dans différents pays, existence de "drive" dans les supermarchés, statistiques sur les travailleurs isolés, systèmes de médecine du travail à l'étranger...

Les lettres électroniques

EUROGIP Infos est un trimestriel sur les risques professionnels en Europe, disponible en français et en anglais. Les dossiers en 2011 traitaient des thèmes suivants : "Allemagne : le nouveau monde des BG", avec une interview de Joachim Breuer, Directeur général de la DGUV, l'assurance accident allemande ; "Migration et prévention des risques professionnels", avec une interview de Dominique Dressler, spécialiste de la communication interculturelle ; "Quel système d'assurance et de prévention des AT/MP aux USA ?" ; "EUROGIP : 20 ans et un nouveau mandat de 10 ans".

L'InfoMail d'EUROGIP est une lettre mensuelle disponible en français/anglais qui présente des articles synthétiques sur l'actualité relative aux risques professionnels au niveau communautaire et dans les pays de l'UE, avec des liens vers les ressources pour en savoir plus.

Norm@prév est une lettre périodique sur les activités de normalisation relatives à la SST*, disponible depuis 2011 pour un public plus large que les seuls experts normalisation de la Branche AT/MP*.

EUROGIP Les Échos est une lettre institutionnelle trimestrielle qui présente les activités du Groupement (missions, publications, études en cours...).

Abonnement et archives sur www.eurogip.fr (page d'accueil)

Les nouvelles publications

Outre des notes liées aux questions d'actualité à destination de la Branche AT/MP*, EUROGIP a publié en 2011 :

- Les actes des Débats d'EUROGIP du 17 mars 2011 sur le thème "Aider les PME à prévenir les risques professionnels : quelles actions en Europe ?"
- 5 "Points statistiques AT/MP" concernant le Danemark (données 2004-2010), la Finlande (données 2008), la Suède (données 2008-2009), la Grande-Bretagne (données 2008-2009), la France (données 2009).
- "L'assurance contre les risques professionnels aux États-Unis - Organisation et données statistiques 2008-2009"
- 3 documents institutionnels : une nouvelle plaquette de présentation d'EUROGIP, le rapport annuel d'activité 2010 d'EUROGIP, le rapport de l'activité normalisation 2010 de la Branche AT/MP.

Faire connaître EUROGIP et ses travaux

EUROGIP est intervenu à différentes reprises à la demande de ses partenaires pour présenter l'organisme ou ses travaux. De plus il a contribué à plusieurs éditions spéciales consacrées à la SST* :

- le cahier "Perspectives" du Figaro daté du 19 janvier : article sur les Débats consacrés aux PME
- Agir magazine : page institutionnelle
- Les Cahiers d'administration : article institutionnel sur la mission du Groupement.

Par ailleurs, EUROGIP tenait un stand lors du XIXe Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail organisé du 11 au 15 septembre 2011 à Istanbul (Turquie). Il s'agissait d'un des principaux événements mondiaux pour les experts et décideurs en la matière, organisé conjointement par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS).

* Voir page 2



Coordonner un réseau d'experts travaillant sur la **NORMALISATION EN SST***

EUROGIP coordonne les experts de la Branche AT/MP* participant à l'élaboration des normes européennes et internationales intéressant la santé et la sécurité au travail. L'objectif pour la Branche AT/MP est de faire valoir sa position de préventeur dans le consensus normatif.

Animer le réseau d'experts

"normalisation"

En 2011, EUROGIP a coordonné l'activité de 78 experts de la Branche AT/MP* (CNAMTS*: 2; CRAM/CARSAT*: 22; INRS*: 54 et EUROGIP: 2) sollicités, en fonction des compétences requises, pour participer aux travaux d'élaboration des normes européennes ou internationales intéressant la SST*.

Ces experts suivent les travaux dans les domaines suivants: Sécurité des machines; Engins de chantier, levage, manutention; Ambiances physiques; Biologie, chimie, ventilation; Protection individuelle et collective; Produits de construction; Ergonomie.

Ils ont pris part aux travaux de:

- 44 Comités Techniques (TC) du Comité européen de normalisation (CEN),
- 5 TC du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC),
- 11 TC de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), soit plus de 175 groupes de travail européens ou internationaux.

L'une des missions d'EUROGIP consiste à coordonner la procédure de consultation interne à la Branche AT/MP sur les projets de norme soumis à enquête. Cette consultation a permis en 2011 d'associer 430 personnes et d'émettre un avis collectif sur 37 projets, qui concernaient notamment: la sécurité des machines (20 projets), les engins de chantier, levage, manutention (7), la biologie, chimie, ventilation (5).

À noter qu'EUROGIP est l'interlocuteur unique des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation.

Assistance aux experts

"normalisation"

Normabase est accessible via le site Internet d'EUROGIP. Dans sa partie publique, il permet d'accéder à l'état d'avancement des projets de normes relatives à la SST* au plan international, européen ou français ainsi qu'aux fiches (réalisées par EUROGIP) qui analysent certaines normes "machines" du point de vue de la prévention. La partie privée est réservée aux experts "normalisation". Elle comprend le répertoire des experts, la structure des comités techniques européens ou internationaux au sein desquels les travaux de normalisation s'élaborent ainsi que des informations sur les commissions de normalisation correspondantes.

Les données extraites de cette base permettront de mettre à jour **Partenor** (répertoire des travaux de normalisation européenne suivis par les experts) et **Normavenir** (ensemble des projets de normes suivis, au plan français ou européen, par des experts). Ces documents sont diffusés à près de 215 exemplaires au sein de la Branche AT/MP*. Engagée fin 2011, la mise à plat de la base de données permettra, entre autres, de fusionner Partenor et Normavenir en un document unique plus lisible.

* Voir page 2

Échanges avec les experts des autres pays européens

EUROGIP est l'un des membres fondateurs d'EUROSHNET, le réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification, qui vise à faciliter les échanges entre les experts travaillant au sein des organismes de prévention pour dégager des positions communes sur les questions traitées.

De manière générale, EUROGIP mobilise des moyens pour l'amélioration du site Internet (www.euroshnet.org) et coordonne l'un des forums de discussion du site (Questions générales). En 2011, il présidait le Comité de pilotage et s'est particulièrement investi dans l'organisation de la 4^e conférence EUROSHNET qui se tiendra du 26 au 28 juin 2012 à Helsinki sur le thème "Sécurité des machines - Le rôle

clé des interactions entre parties prenantes".

Enfin, EUROGIP a co-organisé un séminaire franco-allemand à l'intention des préventeurs engagés dans la normalisation. Il s'agit d'une expérience pilote programmée les 15 et 16 mars 2012 à Bruxelles. L'objectif est d'améliorer la connaissance des experts sur les structures de normalisation et les spécificités nationales, mais aussi de les sensibiliser au travail en réseau et aux actions de lobbying pouvant être menées dans le champ de la normalisation en santé et sécurité au travail. Ces journées devraient permettre également aux participants d'identifier, de partager et de prendre en compte les différences culturelles afin d'améliorer la coopération en normalisation.

Mise à jour de la base de données SST*

En partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP a participé à la mise à jour de la base de données

"**StandardWebPort**". La 18^e version contient 2 849 normes relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, et s'est enrichie en 2011 de 1952 nouvelles pages.

Cette base de données a été mise à la disposition des services de documentation des CARSAT* et de l'INRS* ainsi que des organisations syndicales et professionnelles.



Animer la **COORDINATION DES ORGANISMES NOTIFIÉS "MACHINES" ET "ÉPI"**

EUROGIP assure le secrétariat des Coordinations des organismes notifiés (O.N.) pour la certification réglementaire :

- des équipements de protection individuelle (ÉPI) et des machines au plan français,
- des machines au plan européen.

Certification des organismes

EUROGIP a continué à collecter les états des AET-CE de type délivrées par les O.N. ainsi que les décisions prises dans le cadre de l'article 11 de la Directive ÉPI.

L'activité globale des O.N. dans le domaine des ÉPI, mesurée au nombre d'AET-CE délivrées et qui était assez constante depuis plus de 10 ans a connu une sensible augmentation en 2011.

Dans le domaine des machines, les organismes ont encore renouvelé certaines AET-CE de type à des machines certifiées au titre de la directive précédente et pour lesquelles les fabricants ont apporté les modifications nécessaires pour que ces machines soient conformes à la nouvelle directive ; ces renouvellements ont représenté 36 % des AET-CE délivrées en 2011.

La base de données des attestations d'examen CE de type ÉPI et Machines, unique en Europe, est un outil à la disposition des ministères qui peut apporter également des informations utiles dans le cadre des campagnes de surveillance du marché.

Coordination des organismes notifiés français

Cette activité est définie par des conventions avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture pour réaliser les procédures d'évaluation de la conformité des ÉPI aux exigences essentielles de santé-sécurité au travail (Directive 89/686/CEE modifiée) ainsi que des machines et composants de sécurité (Directive 98/37/CE modifiée).

Dans le domaine des ÉPI

Au titre de cette coordination, EUROGIP a réuni la Commission Générale regroupant onze O.N. qui couvrent l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité à la directive ÉPI par tierce partie. Ces réunions permettent l'échange d'informations entre le ministère du Travail et les O.N. sur les réunions européennes entre États membres (Groupe de travail et de suivi de la directive ÉPI, Groupe de Coopération administrative). L'objectif est également d'arrêter des positions communes applicables par les organismes français et de préparer les positions à faire valoir au niveau européen.

Les travaux ont porté principalement sur :

- l'accréditation des O.N., suite à la publication d'un arrêté précisant les référentiels pour les différentes procédures d'évaluation de la conformité ;
- la limitation de la durée de validité des attestations d'examen CE de type (AET-CE), dont la mise en œuvre requiert une décision claire de la Commission européenne et des

États membres et une procédure validée pour le renouvellement des AET-CE quand leur date de validité sera atteinte. La position française est de ne pas limiter la durée de validité et d'attendre que cette obligation figure dans la directive en cours de révision qui devrait entrer en vigueur en 2015 ;

- la révision de la Directive ÉPI et les réponses suite à la consultation publique lancée par la Commission européenne ;
- une méthode de retrait des AET-CE de certains anti-chutes mobiles suite au retrait de la présomption de conformité de la norme EN 353-1 ;
- le contenu de la notice d'information établie par le fabricant ainsi que les éléments de base qui doivent figurer dans une AET-CE.

Avec les organismes habilités pour les ÉPI pour la pratique sportive et de loisirs, EUROGIP a élaboré des protocoles d'évaluation de la conformité à la directive, au dire d'expert, des vêtements et des gants utilisés par les motocyclistes non professionnels.



Coordination européenne

Dans le domaine des ÉPI

EUROGIP a participé à diverses réunions, dans le cadre desquelles les discussions ont porté sur :

- les différences entre accréditation et notification et la grande disparité entre les exigences des États membres pour les organismes qu'ils habilite ;
- l'application de différentes directives au même produit ;
- la catégorisation des ÉPI contre la chaleur et le risque thermique ;
- les normes incomplètes et celles qui ne couvrent pas toutes les exigences essentielles applicables ;
- l'innocuité et les valeurs limites différentes selon les États membres ;
- le contenu des AET-CE qui a abouti à l'élaboration d'une fiche européenne largement inspirée du modèle français proposé ;
- le marquage de la norme selon sa référence nationale ;
- le marquage de la référence d'une norme partiellement suivie.

Dans le domaine des machines

EUROGIP assure, depuis début 2010 et jusqu'à fin 2013, le Secrétariat technique de la coordination européenne des O.N. pour les machines.

À ce titre, il a préparé et animé en 2011 deux réunions du Comité Horizontal organisées.

EUROGIP a participé, à la demande de la Commission européenne, à la migration de la base de données CIRCA vers la nouvelle plateforme CIRCABC où sont chargés les documents produits et destinés à la coordination.

EUROGIP a alerté la Commission européenne des manquements de certains États membres à notifier, dans la base NANDO, les organismes qu'ils ont désignés. Or cette notification est le préalable à la mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité des machines par les O.N. Enfin, il s'agit de s'assurer que les O.N. ont au moins un représentant inscrit dans CIRCABC.

Dans le domaine des machines

En 2011, EUROGIP a organisé dix réunions, dont deux de la Commission Générale (qui regroupe les douze O.N.) et huit des groupes sectoriels. Ces réunions ont pour objet de résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent, d'intégrer les travaux normatifs et de préparer les positions à défendre lors des réunions des groupes verticaux et du Comité horizontal de la Coordination européenne. Les principaux travaux ont porté sur :

- la poursuite de l'appropriation de la nouvelle Directive, applicable depuis fin 2009. L'accent a également été porté sur les conséquences des nouvelles exigences lors de la réalisation de l'examen CE de type l'une des deux procédures d'évaluation de la conformité à la directive, par tierce partie, conservée dans la nouvelle directive. A ce jour aucun fabricant n'a opté pour l'autre procédure d'évaluation de la conformité dite d'"Assurance qualité complète" et il n'y a pas encore d'organismes français habilités pour cette procédure ;
- l'accompagnement de certains O.N. qui doivent encore requérir à l'accréditation de leurs activités ;

- les conséquences des décisions prises par le Groupe de travail de suivi de la Directive concernant les élévateurs installés dans les conduites forcées (machines de l'annexe IV), les dynamomètres (accessoires de levage et donc relevant de la directive machines) ;
- les aspects réglementaires et techniques applicables lors de l'intégration d'une machine ou d'une quasi-machine dans une machine existante ;
- la gestion des AET-CE à l'échéance de la période de validité ;
- les formes acceptables : papier, clé USB, CD-ROM... pour les dossiers transmis par les fabricants aux O.N..

Les fiches d'interprétation des règles qui visent à harmoniser les procédures et les pratiques, administratives et techniques, des organismes habilités ont été révisées et actualisées en fonction des nouvelles références réglementaires de la Directive.

Le site d'EUROGIP a été complété, en fonction des publications réglementaires françaises et européennes, des documents utiles aux organismes notifiés et aux différents acteurs de la mise en œuvre des Directives.





www.eurogip.fr

55, rue de la Fédération - F-75015 Paris
Tel. +33 0 1 40 56 30 40
Fax +33 0 1 40 56 36 66



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe